Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Note de mobilité générale

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **DGER/SDEDC/2020-617** **07/10/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 06/11/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel a candidatures en vue de pourvoir un emploi de coordonnateur à l'inspection de l'enseignement agricole

Destinataires d'exécution
Administration centrale (DGER et SRH) Inspection de l'Enseignement Agricole

Textes de référence :Décret n° 2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles
Arrêté du 27 janvier 2020 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'inspection de l'enseignement agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Inspection de l'Enseignement Agricole
1ter avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP

Coordonnateur « développement, formation tout au long de la vie, exploitations et territoire »

Date limite de candidature: 06/11/2020 **Catégorie : A**	
	Groupe RIFSEEP : G2
Poste vacant, ouvert exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »). Le pôle thématique « développement, formation tout au long de la vie, exploitations et territoire » (DFTLVET) constitue l'un des trois pôles du domaine « établissements et missions »
Objectifs du poste	Le coordonnateur du pôle DFTLVET est chargé de l'organisation du travail et de l'animation de l'ensemble des activités relevant de cette thématique. Il est le correspondant privilégié des inspecteurs des spécialités DEAAT, FPCA et ADT. Il travaille en étroite relation avec l'assesseur chargé du domaine « établissement et missions ». Il est membre de la cellule nationale de l'inspection de l'enseignement agricole. Il est chargé de l'animation d'un groupe transversal.
Description des missions à exercer ou des taches à exécuter	- Coordonner les missions relevant du pôle DFTLVET: recueil et suivi des commandes (inspections, expertises,…) dans les champs concernés (animation et développement des territoires, exploitations et ateliers technologiques, formation professionnelle continue et apprentissage), veille juridique et réglementaire, participation au recrutement et à la formation des personnels de direction, expertise auprès de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements, coordination du contrôle pédagogique de l'apprentissage, en relation le cas échéant avec le référent FPCA… - Le cas échéant, animer les travaux relatifs au groupe transversal dont il a la responsabilité. - Participer aux activités de la cellule nationale de l'inspection de l'enseignement agricole : participation à la gestion et à l'organisation générale de l'IEA, participation aux réunions tripartites DRAAF/IGAPS/IEA, …
Champ relationnel du poste	Le Doyen, l'assesseur du domaine « établissements et missions », les personnels de la cellule nationale et les inspecteurs Services de la DGER, Secrétariat Général du MAAF. Ministère du Travail, MENJ CGAAER, RAPS, IGESR, IGAS Services déconcentrés (DRAAF), établissements publics d'enseignement, locaux et nationaux, techniques et supérieurs

	Etablissements du dispositif national d'appui (Agrosup Dijon en particulier)	
Compétences liées au poste	**Savoirs** Connaissance du système de formation et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance de l'inspection de l'enseignement agricole (organisation, fonctionnement) Expertise approfondie dans au minimum un des champs relevant du pôle thématique	**Savoir-faire** Aptitude à l'animation d'équipe Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Aptitude à la négociation Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Philippe Vincent, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : philippe.vincent@agriculture.gouv.fr	

La sous directrice établissements dotations et compétences

Isabel de Francqueville